



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} septembre 2025 à 20H00.

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Présents : Mmes et MM. Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Nicolas GINTER (adjoint) ; Alain HABER (premier adjoint) ; Florence HOOGSTOEL-MILLOUX ; Chantal JACOB (adjointe) ; Marie KREYE-DAUER ; Clarisse LANGER ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Conseiller(s) absent(s) : **3**

Procuration(s) : **3**

Absent(s) excusé(s) : M. Frédéric BIEBER donne procuration à Mme Chantal JACOB ; Mme Hélène GERAULT donne procuration à Nicolas GINTER ; M. Jean-François HURST donne procuration à M. Alain HABER.

Date de la convocation : 25 août 2025.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025.
3. Constitution de partie civile dans le cadre d'un dépôt de plainte concernant la procédure engagée à l'encontre de Mme Meriem ARABA.
4. Maintenance des archives de la commune : signature d'une convention pour la mise à disposition de l'archiviste itinérant du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
5. Fixation du tarif de vente du livre « Kochersberg, Voyage dans mon Jardin ».
6. Travaux concernant le traitement de la qualité de l'air à l'Eglise Saint-Pancrace.
7. Travaux concernant le carrefour de « l'ancienne Poste » (rue Principale/rue du Mal Leclerc).
8. Comptes-rendus de réunions.
9. Agenda.
10. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Danielle CANAC est désignée comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du **7 juillet 2025**.

3. Constitution de partie civile dans le cadre d'un dépôt de plainte concernant la procédure engagée à l'encontre de Mme Meriem ARABA.

Vu la délibération N°DEL-026-2025 du Conseil Municipal du 7 juillet 2025,

Au cours de l'année 2023, il a été constaté que Madame Meriem ARABA, locataire d'un logement communal, sis 1 rue principale à GRIESHEIM SUR SOUFFEL (67370) depuis le 13 janvier 2020, ne payait plus ses loyers depuis de nombreux mois ;

En outre, le 8 mai 2023, à la suite d'un dégât des eaux survenu dans la salle de bains de Madame ARABA, la commune de GRIESHEIM SUR SOUFFEL a été destinataire d'une attestation d'assurance de la part de Madame ARABA qui semblait être un faux. Cette information a été confirmée par la compagnie d'assurance de la commune.

Par une ordonnance du 24 janvier 2024 du **Tribunal de proximité d'HAGUENAU**, Madame ARABA a été condamnée à payer à la commune de GRIESHEIM SUR SOUFFEL la somme de 12 258,95 euros au titre des loyers impayés et a été expulsée du logement ;

À la suite de cette décision, Madame ARABA a quitté le logement sans qu'il ait pu être procédé à un état des lieux de sortie ;

Le 1er mars 2024, un état des lieux de sortie a été dressé en présence d'un commissaire de justice. Il a alors été constaté que Madame ARABA aurait été l'auteur de dégradations du bien appartenant à la commune ;

A ce titre, le 28 mars 2024, Monsieur le Maire, pour le compte de la mairie de GRISHEIM SUR SOUFFEL, **a déposé plainte contre Madame ARABA auprès de la gendarmerie de TRUCHTERSHEIM pour les infractions de « DEGRADATION OU DETERIORATION D'UN BIEN APPARTENANT A AUTRUI » et « USAGE DE FAUX EN ECRITURE »** ;

Par une décision du 1er août 2025, le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de STRASBOURG a délivré un avis de classement sans suite pour les faits de « destruction ou dégradations de biens privés ou menace » au motif qu'une suite administrative a été ordonnée et paraît suffisante, alors même que l'avis établit lui-même que l'auteur des faits a commis une infraction et qu'aucune suite administrative n'a été ordonnée ;

Afin de permettre à la commune de demander au tribunal correctionnel de STRASBOURG la réparation de la dégradation du logement commis par Madame ARABA **à titre de dommages et intérêts et à la suite de l'avis de**

classement sans suite émis par le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de STRASBOURG, il est nécessaire pour la commune de se constituer partie civile dans le cadre d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile à l'encontre de Madame ARABA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à se constituer partie civile pour le compte de la commune dans le cadre du dépôt de plainte avec constitution de partie civile à l'encontre de Madame ARABA Meriem. **Cette délibération est rendue nécessaire par la décision du Procureur de la République de STRASBOURG de classer sans suite la plainte à l'encontre de Madame ARABA pour les faits de dégradations.**
- Demande la condamnation du prévenu à verser à la commune une somme de 19 645,02 €, à parfaire, au titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel subi, et sa condamnation à lui verser la somme de 2.000 € au titre des dispositions de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Maintenance des archives de la commune : signature d'une convention pour la mise à disposition de l'archiviste itinérant du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Par délibération du 3 septembre 2018, la commune avait fait appel au service des archivistes itinérants du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin 67 (CDG67) pour l'archivage complet des documents de la commune. Le Centre de Gestion avait mis à disposition son archiviste itinérant pour la commune, avec l'établissement d'une convention.

Les archives sont conservées dans deux espaces :

- Le local « urbanisme », situé au 1er étage de la mairie. Ce local est équipé de rayonnages métalliques, y sont conservées les autorisations d'urbanisme. Les conditions de conservation sont satisfaisantes mais le local est saturé.
- Le local « archives » est situé sous les combles de la mairie, dans une pièce aménagée. Le local est également équipé de rayonnages métalliques, les conditions de conservation sont satisfaisantes, les espaces de conservation sont également presque saturés.

Une maintenance annuelle est nécessaire chaque année ou tous les deux ans, en fonction de la quantité à archiver. Pour réaliser ces travaux de maintenance des archives, l'archiviste itinérant(e) **propose une intervention en nombre de journées.**

La commune de Griesheim-sur-Souffel, a déjà fait appel au Service des Archivistes itinérants (SAI) de 2018 à 2019 pour traiter son fonds d'archives. Une maintenance des archives a eu lieu en 2021 et en 2022, date de la dernière maintenance.

La commune de Griesheim-sur-Souffel souhaite de nouveau faire appel au SAI pour réaliser la maintenance des archives. **Le coût et les frais d'intervention sont définis par une convention.** Actuellement le tarif est de 360 € par jour ouvré, défini par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion 67 (montant qui peut être révisable).

Les axes prioritaires seront de :

- Traiter les archives selon le cadre de classement de 1926, c'est-à-dire trier, classer, inventorier et conditionner les documents.
- Effectuer les éliminations réglementaires.
- Dresser le récolelement des archives post-électorales.
- Accompagner la commune dans la reliure des registres des actes administratifs.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- Autorise M. Le Maire à signer et à renouveler la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin et les actes afférents, pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant et la maintenance des archives.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Fixation du tarif de vente du livre « Kochersberg, Voyage dans mon Jardin ».

La commune a acquis une cinquantaine d'exemplaires du livre intitulé « **Kochersberg, Voyage dans mon jardin** » (**Frantisek ZVARDONI**). Ce livre présente les prises de vue des 33 villages du Kochersberg, prises de vue agrémentées de textes retraçant des informations historiques et patrimoniales propres à chaque village.

En effet, les photos prises sont souvent relatives au patrimoine historique, bâti, agricole mises en valeur par chaque habitant des villages.

Il est proposé de fixer le prix de vente à 15,00 euros /livre, prix d'acquisition par la commune. Les frais d'expédition postaux pourront être facturés aux acheteurs (France ou étranger), selon le tarif en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Instaure un tarif de vente de 15,00 € pour le livre « Kochersberg, Voyage dans mon jardin » pour la vente aux habitants de Griesheim-sur-Souffel.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Travaux concernant le traitement de la qualité de l'air à l'Eglise Saint-Pancrace.

La commune a confié une mission de faisabilité technique à l'entreprise FIBE concernant la gestion de la **qualité d'air de l'église paroissiale Saint-Pancrace**.

Il s'agit d'améliorer la circulation de l'air du chauffage de l'église et de réduire l'humidité de l'édifice. La réfection du plancher en bois abîmé par l'humidité du sol est également prévue.

Dans le cadre de sa mission, le bureau d'études FIBE a élaboré les documents pour la consultation des lots nécessaires pour effectuer les travaux.

Les trois lots sont les suivants :

LOT 1 : couverture.

Lot couverture	Entreprise consultée	Montant en € HT
	WIEDEMANN ET FILS	3 523,00

LOT 2 : menuiserie intérieure.

Lot menuiserie intérieure	Entreprise consultée	Montant en € HT
	MONSCHIN	16 013,00

LOT 3 : ventilation et finition.

Lot ventilation et finition	Entreprises consultées	Montant en € HT
	SCHUCH	52 507,00
	C2T	57 035,58
	GENIE CLIMATIQUE DE L'EST	60 553,11

Pour ce dernier lot, plusieurs entreprises ont été consultées. Dans le cadre de son analyse technique, FIBE a rendu un avis consultatif sur le choix d'une entreprise : c'est l'offre de l'entreprise SCHUCH qui s'avère être la plus intéressante techniquement et financièrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Valider le choix des entreprises suivantes pour effectuer les travaux :

- **LOT 1 : WIEDEMANN ET FILS.**
- **LOT 2 : MONSCHIN.**
- **LOT 3 : SCHUCH.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Travaux concernant le carrefour de « l'ancienne Poste » (rue Principale/rue du Mal Leclerc).

Une procédure de consultation a été passée pour les travaux concernant l'aménagement du carrefour de l'ancienne Poste (1 rue Principale). Les travaux concernent le terrassement de la voirie, les finitions, pavage, pavés et bordures, remblais terreux... Pour rappel, la végétalisation du carrefour sera réalisée par SCOP ESPACE VERTS.

Au vu des plannings des entreprises consultées, les travaux seront programmés après le printemps 2026.

En outre, une consultation pour le carrefour du collège a également été lancée. Une première analyse a été faite par le maître d'œuvre ETUDE & CONCEPT. Les différents chiffrages doivent être revus.

Enfin, le déplacement du plan de la commune situé au carrefour de la Poste a été abordé. Les lieux évoqués pour le déplacement sont la Place du Général de Gaulle ou juste à côté de la mairie.

8. Comptes-rendus de réunions.

- **Vie communale :**

8 juillet : réunion planning des associations.

10 juillet, 22 août : réunion SIVOM Club House.

11 juillet : réunion EGIS/CEA.

11 juillet : réunion gendarmerie.

24 juillet : réunion CCID.

6 août : déménagement décos Noël + Halloween

26 août : réunion SDEA / chambre d'agriculture sur les assolements.

29 août : réunion Axcess Promotion.

30 août : exercice de crise PCS.

- **CoCoKo :**

9 juillet : commission « bâtiments ».

- **Autres :**

8 juillet : commission des marchés SDEA.

10 juillet : réunion SDEA - Agence Rhin Meuse.

1^{er} septembre : commission locale Bassin de la Souffel et du Landgraben SDEA.

9. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

10. Divers.

- Dates prévisionnelles des prochains conseils pour 2025 : 3 novembre, 1^{er} décembre.
- Repas des Aînés, 6 décembre 2025.
- Vœux du Maire, 13 janvier 2026 à 19h00.

Séance close à 22h00.

Prochaine séance prévue le
Lundi 3 novembre 2025 à 20h00.

Secrétaire de séance	Maire
----------------------	-------

Retrouvez tous les procès-verbaux du Conseil Municipal sur notre site Internet :

www.griesheim-sur-souffel.fr